

avec tous les principes d'une bonne législation * : mais je transcrirai avec plaisir un passage que j'ai lu, il n'y a pas long-tems, dans l'ouvrage d'un homme qui en matiere de jurisprudence criminelle, pensoit de la maniere du monde la plus humaine. „ Ce qui

* 1 Nov. 1787, p. 322 & autres en retrogradant.

„ est juste, dit-il, c'est d'adoucir des peines dont la rigueur est hors de proportion avec certains délits, parce qu'elle est contraire à la nature, au bien même de la société, qui craint de livrer à une loi trop rigoureuse des coupables, dignes pourtant d'être punis. Mais ce qui est injuste, c'est de vouloir soustraire au glaive de la Justice, des scélérats armés contre la vie des hommes; c'est de vouloir faire des recrues d'assassins, pour les rendre, dit-on, utiles à l'Etat, & d'exposer la société aux nouveaux meurtres, au pillage de ces brigands qui auront brisé leurs chaînes, ou forcé leurs prisons; car on n'a que trop reconnu que l'assassin est comme le tigre, qui ne peut être défaltéré de sang, quand il s'en est enivré. Oter la crainte du supplice à ceux qui n'ont plus d'autre crainte, ce n'est pas le moyen de les désarmer, ni d'arrêter tous les désordres d'une société où l'on s'est efforcé d'anéantir tout principe d'honneur, de gloire, de mœurs & de vertu. „

Ajoutons à ces simples & très-solides réflexions, celles d'un philosophe qui n'est que trop prévenu pour les systêmes modernes (a),

(a) *Voyage en Pologne, Russie, Suede & Danemarck, par M. Coxé.* Ouvrage curieux, & qui mériteroit la confiance du lecteur, si le voyageur fanatiquement prévenu contre les catholiques, comme nous l'avons observé ailleurs *, n'adop-

* 15 Juin-